

## Pour un accueil digne et inconditionnel pour toutes et tous

La situation des personnes migrantes, en refusant massivement leur régularisation administrative, est rendue toujours plus difficile. Elle maintient les réfugié·es dans un état de précarité totale. Pas de papier c'est pas de logement, pas de travail, pas de droits sociaux... **La seule solution est la régularisation de celles et ceux qui le demandent et la liberté d'aller et venir.**

Nous nous réjouissons que le régime exceptionnel mis en oeuvre pour l'accueil des réfugié·es Ukrainien·nes soit en adéquation avec les recommandations formulées par les associations et les acteur·rices de terrain depuis plusieurs années : l'installation dans le pays de son choix, une facilité d'accès à l'hébergement, un accès à la santé immédiat, le droit de travailler, l'ouverture d'une allocation financière sans délai et la gratuité des transports. **Nous exigeons que ces conditions de premier**

**accueil soient garanties à toutes les personnes en besoin de protection et cela quelque soit le pays d'origine.**

Comment suivre des études lorsque l'on ne se sait pas où on va dormir le soir ?

Pour que la mise en place d'un accueil digne soit la règle dans notre pays et ne reste pas une mesure d'exception, nous appelons les pouvoirs publics, l'Etat et les collectivités locales, à sortir d'une politique d'urgence et de réaction. Les dispositifs mis en place pour accueillir les personnes fuyant la guerre en Ukraine témoignent de la possibilité d'offrir un accueil digne pour toutes et tous. Des mesures immédiates et durables doivent être prises dans le respect des engagements internationaux de la France, en faveur de toutes les personnes qui y demandent une protection, et ce de manière inconditionnelle.

A Poitiers la situation est toujours plus compliquée. Le traitement inhumain des dossiers, les OQTF (obligation à quitter le territoire) qui tombent empêchent des dizaines de familles de vivre dignement. Elles ne peuvent travailler, elles ne peuvent se loger.

**Quels que soient sa nationalité, sa situation administrative, son âge, son genre, aucune personne ne doit se retrouver à la rue.**

**A Poitiers : un hébergement d'urgence sous-dimensionné et inadapté**

- Malgré son augmentation, le nombre de places en hébergement d'urgence (après appel au 115) reste insuffisant et chaque soir des personnes dorment à la rue.
- Les personnes hébergées la nuit sont à la rue de 10h à 16h30.
- L'insuffisance des places s'accompagne donc d'une discontinuité dans l'accueil augmentant la précarité.



**La loi prévoit un droit inconditionnel à l'accueil d'urgence :**

«toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence»

(art. L.345-2 -2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

**rassemblement, mercredi 1er juin  
17h, place Alphonse Lepetit (ancien palais de justice)**

**En présence de familles actuellement sans possibilité de logement pérenne**